

Partenariat Région Normandie + Institut français
Consultation pour l'année 2026

L’Institut français et la Région Normandie ont renouvelé leur convention de partenariat pour la période 2024-2026 afin de développer et soutenir l’internationalisation des projets et des échanges culturels et artistiques des structures implantées en Région Normandie.

Dans ce cadre, les deux partenaires ouvrent une consultation pour l’année 2026 qui a pour objectif de soutenir des projets d’acteurs culturels et artistiques normands à l’international en lien avec de grands événements prescripteurs et/ou des structures très repérées dans le ou les pays destinataires.

Orientations prioritaires et bénéficiaires :

Orientations prioritaires :

Cette consultation est destinée à apporter un soutien à des **projets à l’international se déroulant ou commençant en 2026 en lien avec :**

- **des grands événements prescripteurs ;**
- **des structures très repérées en capacité réelle de mettre en œuvre des collaborations concrètes, diffusions et/ou co-productions futures.**

et qui prendront en compte les grands enjeux contemporains (cf : détails ci-dessous).

Bénéficiaires :

Cette consultation est destinée à apporter un soutien :

- **prioritairement à des opérateurs culturels ou artistes disposant déjà d’un rayonnement national et/ou international** confirmé par l’inscription dans des réseaux professionnels d’envergure et un soutien significatif des pouvoirs publics ;
- **à des opérateurs culturels ou artistes émergents**, dotés d’un fort potentiel de développement à l’international en raison :
 - . de leurs projets artistiques ;
 - . de la filière artistique concernée ;
 - . de la pertinence de leurs projets à l’international et des liens avec des partenaires locaux identifiés.

Conditions d'éligibilité des projets :

Disciplines éligibles :

Les projets pourront concerter les disciplines artistiques suivantes :

- **les arts de la scène** : cirque, danse, théâtre, arts de la rue, marionnettes, musiques actuelles, musique classique et contemporaine ;
- **les arts visuels** : photographie, vidéo, design, mode, savoir-faire, métiers d'art, architecture, urbanisme et paysage, création numérique et nouvelles technologies.

Typologies de projet éligibles :

- **Collaborations entre artistes / équipes / structures culturelles et artistiques de la Région Normandie et artistes / équipes / structures culturelles et artistiques étrangères repérées** : ces projets (co-créations, re-créations, transmission, résidences, etc.) s'inscrivent dans une perspective d'échange et de structuration ou de pérennisation de liens à l'international ;
- **Projet de diffusion s'inscrivant dans un réseau d'évènements prescripteurs et/ou de structures repérées** : dans une logique de responsabilité environnementale, les mobilités doivent être pensées pour permettre aux porteurs de projet d'effectuer des rencontres professionnelles et d'échanger avec les publics locaux. Les actions basées sur de la réciprocité, s'inscrivant dans la durée et porteuses de développement pour le porteur de projet sont privilégiées ;
- **Mise en place ou accompagnement de temps forts** : sont ciblés les événements qui offrent une visibilité maximale aux intervenants et équipes invités et qui mobilisent professionnels et programmateurs étrangers lors de moments spécifiques (inaugurations, rendez-vous précis tout au long de la manifestation, etc.) ;

Sont exclus :

Les projets sans perspectives de collaborations concrètes et de développement, ainsi que les missions de repérages non rattachées à un projet déjà avéré.

Critères d'éligibilité spécifiques

Lors de l'étude des projets, l'Institut français et la Région Normandie seront également attentifs à la prise en compte dans les projets :

- **des grands enjeux contemporains suivants :**
 - o **Les droits culturels** ;
 - o **L'égalité des genres** ;
 - o **La participation citoyenne** ;
 - o **La défense des valeurs républicaines** ;
 - o **La question environnementale, tant dans la prise en compte de ce sujet dans les projets soutenus que dans les thématiques ou propos des projets.**

- **des zones géographiques prioritaires** du partenariat entre l’Institut français et la Région Normandie :
 - o les territoires de coopérations décentralisées de la Région : Région Atsinanana à Madagascar, gouvernorat de Médenine en Tunisie, ainsi que l’ensemble des territoires malgaches et tunisiens ;
 - o les territoires qui partagent des liens historiques avec la Normandie, dans la perspective du Millénium, Année européenne des Normands : Royaume-Uni, Irlande, Iles anglo-normandes, Italie du Sud et Sicile, Norvège et Danemark ;
 - o les territoires vers lesquels des déplacements régionaux seront organisés sur la période couverte par la Convention, en particulier (liste non exhaustive ni définitive) : Japon, pays de la Scandinavie ;
 - o les territoires où des projets de coopération sont portés par le réseau culturel français en lien avec les structures normandes ;
 - o les pays engagés dans des saisons culturelles portées par l’Institut français.

- **Du lien avec le réseau culturel extérieur français :**

les porteurs de projets devront avoir informé de leur projet le service culturel de l’Ambassade de France ou l’Institut français / Alliance française sur le ou les territoire(s) concerné(s).

Cadre financier

- L’aide apportée au projet ne peut dépasser les 50% du budget global ;
 - L’aide ne pourra couvrir des dépenses antérieures à 2026 et portera uniquement sur des projets se déroulant en 2026 ou débutant en 2026 ;
 - Assiette de calcul : prise en compte prioritairement des dépenses correspondant aux transports international, national et local, à l’hébergement et à la restauration des acteurs du projet, ainsi que les frais de communication (édition de catalogues, flyers, affiches...) ;
 - En cas de soutien, le versement de l’aide est opéré par l’Institut français et l’aide est soumise au règlement relatif aux subventions allouées par l’Institut français consultable [ici](#).
 - L’aide apportée dans le cadre de cette consultation ne peut être cumulée :
 - o ni avec une autre aide apportée par la Région Normandie dans le cadre de ses dispositifs propres ;
 - o ni avec un soutien financier apporté par l’ODIA Normandie, Normandie Musiques Actuelles, RN13bis ou Normandie Impressionniste au titre des mêmes dépenses ;
 - o ni avec un autre soutien de l’Institut français à Paris.
 - En outre, lorsque le projet est éligible au dispositif européen de soutien à la mobilité « Culture Moves Europe », ce mode de financement devra être privilégié. Pour en savoir plus : [Culture Moves Europe – Goethe Institut](#)
-

Modalités de dépôt :

1^{ère} étape : vérification de l'éligibilité

Pour déposer un dossier dans le cadre de la consultation 2026, vous devrez faire une demande de formulaire de candidature à l’Institut français et à la Région Normandie (contacts ci-dessous), en indiquant :

- une brève description du projet (actions et calendrier) ;
- les partenaires français et étrangers impliqués ;
- les possibles liens déjà en cours avec le réseau culturel extérieur (Institut français, Alliances Françaises, Services de coopération et d’action culturelle).

Ces différentes informations permettront de vérifier l’éligibilité, ou non, de votre projet.

2^{ème} étape : transmission du formulaire de candidature à remplir et à nous renvoyer pour le 31 mars 2026 inclus au plus tard

En cas d’éligibilité, le formulaire de candidature vous sera envoyé en réponse à votre demande et devra être complété et transmis à l’Institut français et à la Région Normandie accompagné d’un dossier artistique.

Annonce des résultats :

Les résultats seront transmis par courriel selon un calendrier non précisé car soumis aux différentes échéances administratives et politiques dont le projet de loi de Finances 2026.

Il est donc important de prendre en compte que la réponse aux candidatures pourrait arriver après le début du projet.

Date limite de dépôt des formulaires de candidature : le 31 mars 2026 inclus

Contacts pour la demande et le retour du formulaire

Région Normandie

Direction de la Culture et du Patrimoine

Fabrice SAINT, Fabrice.SAINT@normandie.fr

Institut Français

Pôle Partenariats avec les collectivités territoriales

Justine MARCIENNE, justine.marcienne@institutfrancais.com